



SIVUCOP

Délibération 2021-005

Le comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le QUINZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 10h00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

Présents :

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Triel-sur-Seine	Cédric AOUN	×	Valérie LEFUEL DUVAL
	Pascal GILLES		Christophe MARGAT
	Hassan AHSSAKOU		Paméla BUQUET MAIRE
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	×	Cyril AUFRICHTER
	Nathalie PRUVOT		Caroline PISICA
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL
Vernouillet	Pascal COLLADO	×	Patrick SAGET
	Laurent BAIVEL	×	Stéphane LARCHER
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET

Date de convocation : 09/04/2021

Date d'affichage : 09/04/2021

Nombre de délégués :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Le compte de gestion du SIVuCOP afférent à l'exercice 2020 transmis par le Comptable Public de Poissy présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Budget 2020 en €	Compte de gestion 2020 en €
Recettes	358 949,47	290 627,67
Dépenses	358 949,47	124 884,03
Résultats exercice 2020		165 743,64
Résultats antérieurs reportés	50 000,00	
Résultats cumulés 2020		215 743,64

Section d'investissement	Budget 2020 en €	Compte de gestion 2020 en €
Recettes	1 827 750,68	699 818,58
Dépenses	1 827 750,68	418 126,16
Résultats exercice 2020		281 692,42
Résultats antérieurs reportés	342 244,16	
Résultats cumulés 2020		623 936,58

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2020,

Considérant que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Comptable public,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public.

Cette délibération est adoptée avec 5 voix pour et une voix contre.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président,
 Michel DEBJAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le :

SIVUCOP

Délibération 2021-005

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.